



Comment sortir d'un bail suite à une séparation?

Par **bnc31**, le **09/09/2013** à **11:48**

Bonjour,

J'ai signé un bail avec mon compagnon il y a plus d'un an pour la location d'une maison. Nous nous sommes séparés il y a 5 mois. Je souhaite retirer mon nom du bail et mon ex voudrait garder la maison à son seul nom. Il ne fait rien pour avancer le dossier et je me trouve toujours sur le bail.

Est-il possible de retirer mon nom même si l'autre personne avec qui j'ai signé ne fait pas le nécessaire? Je ne pense pas que je peux donner congé toute seule, donc comment faire? Merci pour tout conseil.

Par **amajuris**, le **09/09/2013** à **12:25**

bjr,

si le bail comporte une clause de solidarité vous pouvez demander au bailleur de retirer votre nom du bail mais vous resterez solidaire en cas de non paiement des loyers par votre ex. c'est à vous d'écrire par LRAR au bailleur comme quoi vous n'habitez plus ce logement.
cdt

Par **Lag0**, le **09/09/2013** à **13:29**

Bonjour,

Dans le cas d'un bail à plusieurs preneurs, chaque preneur peut donner congé quand il le souhaite. Passée la durée de son préavis, il n'est plus alors locataire en titre. Le bail se poursuit automatiquement et aux mêmes conditions avec le preneur qui n'a pas donné congé. Mais si une clause de solidarité existe au bail, le preneur sortant reste solidaire en cas d'impayés du locataire resté en place et ceci jusqu'à la prochaine reconduction du bail.

Donc dans votre cas, vous devez donner congé. Vous auriez même dû le faire depuis longtemps car ce bail est très probablement un bail pour résidence principale et ce logement n'est plus votre résidence principale !